

# La garde mutualisée en chirurgie vasculaire à Périgueux

- ➔ Partenaire 1 : Clinique Francheville
- ➔ Partenaire 2 : CH de Périgueux



Périgueux

## Chiffres clés

Une équipe de 5 chirurgiens vasculaires dont 2 de la Clinique Francheville

Type de partage :  Alterné  Mutualisé

Statut :  Public/Privé  Public/Public

## Contexte territorial

### ➔ Situation géographique et équipement

Quatre services d'urgence sont implantés : CH de Sarlat, CH de Bergerac, CH de Périgueux et la Clinique Francheville. Seuls le CH de Périgueux et la Clinique Francheville disposent de chirurgiens vasculaires. Seul le CH dispose d'une réanimation.

### ➔ Fait générateur du partage de ligne

Le CH de Périgueux est le seul à détenir l'autorisation pour la ligne de PDES en chirurgie vasculaire. Le nombre restreint de professionnels et la volonté de préservation des conditions de travail ont conduit les médecins de la Clinique et du CH à organiser la PDES en commun. Il s'agit avant tout d'une collaboration entre professionnels et non établissements.

## Mode d'organisation de la PDES

### ➔ Principes

- Cette astreinte est organisée en pratique sur les deux établissements mais administrativement portée par le CH de Périgueux.
- Le tableau de l'astreinte est établi par les médecins de la Clinique de Francheville et du CH de Périgueux. En moyenne, cela représente une semaine d'astreinte toutes les 5 semaines.
- Transport du patient vers le CH de Périgueux lorsque le patient est adressé par la régulation 15 ou lorsqu'il est polytraumatisé.
- Transfert du patient vers la Clinique de Francheville lorsque le médecin de la Clinique est d'astreinte et que l'urgence est "relative".
- Au sein du CH de Périgueux, l'équipe paramédicale et en anesthésie ainsi que le matériel sont mis à disposition par le CH.

### ➔ Gouvernance

- Au niveau administratif, l'astreinte est portée par le CH de Périgueux.
- Aucune convention formelle n'encadre ce mode de fonctionnement et cette collaboration entre professionnels de santé.

## Modalités juridico-financières

### ➔ Modalités financières

Le CH de Périgueux perçoit les financements de l'ARS au titre de la PDES territorialisée.

Dans ce cadre, le forfait d'astreinte est reversé par le CH de Périgueux aux médecins de la Clinique Francheville lorsqu'ils sont d'astreinte et se déplacent au sein de l'établissement.

En revanche, lorsqu'ils interviennent dans leur propre établissement, les praticiens de la Clinique sont rémunérés à l'acte.

### ➔ Modalités contractuelles

Aucune convention ou GCS n'a été établi entre la Clinique de Francheville et le CH de Périgueux pour assurer la gestion et l'organisation de cette PDES.

## Facteurs de succès et freins

### ➔ Facteurs de succès

- Entente sous forme de collaboration et coopération entre les professionnels de santé de ces deux établissements.
- Une assurance de maintien de la PDES y compris en période de tension sur les effectifs médicaux.
- La mise en place d'une deuxième ligne d'astreinte non rémunérée pour assurer l'urgence des patients en journée et la continuité des soins dans chaque établissement.

### ➔ Freins

- La difficulté d'opérer dans un autre établissement liée à la méconnaissance des environnements de travail en termes de ressources et de matériel.

## Facteurs d'évolution

- ➔ La formalisation d'un partenariat structuré et d'un modèle organisationnel via un GCS ou une convention.
- ➔ La répartition des activités de la PDES entre le public et le privé.
- ➔ Une valorisation financière et institutionnelle de l'engagement des médecins libéraux avec une répartition des financements proportionnelle à leur contribution.

## CONTACT

Dr Nicolas Diard – Chirurgien vasculaire, Clinique Francheville, Périgueux